Image not found or type unknown

Paiement prestation non remplie

Par **Kendaen**, le **11/08/2021** à **13:25**

Bonjour,

J'ai commandé au mois d'avril une offre fibre de 2GB/S chez Orange. L'elligibilité confirmait la possibilité.

En tant qu'ancien client j'ai bénéficié de réductions. Depuis mon débit oscille entre 300 et 450Mb/s ce qui ne correspond pas à l'offre souscrite.

Après de multiples appels aux services tehniques j'ai obtenu une réponse, ORALE, hélals ma ligne ne peut supporter > 450MB/S

Hors, malgré une remise commerciale pour un mois, je continue de payer mensuellement l'offfre souscrite la plus chère à 2GB/S

Je ne peux pas me permettre la résiliation et l'ouverture d'un autre compte chez un autre opérateur; cette opération prenant environ 3 semaines.

Que puis-je faire svp ?

Merci

Par **Kendaen**, le **17/08/2021** à **15:59**

Bonjour,

Je sais que nous dépendons des réponses des bénévoles et que nous sommmes au mois d''Aout, mais ma acture arrrivant, je suis preneur de toute idée ou conseil

Merci

Par **P.M.**, le **17/08/2021** à **16:03**

Bonjour,

Il faudrait soumettre le problème à votre fournisseur d'accès pour savoir quelle solution il peut vous proposer comme offre en rapport avec votre débit si celui-ci ne peut pas être augmenté...

Par **Prana67**, le **24/08/2021** à **17:18**

Bonjour,

En général le débit donné par le FAI est le débit max possible en théorie. En pratique on n'y arrive rarement.

Par contre chez vous il y a quand même une grosse différence entre le théorique est le réel. Demandez peut être une offre inférieure qui sera probablement moins cher

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés